



## MAIRIE DE GERVANS

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de GERVANS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal CLAUDEL, Maire.

**Présents :** M. Jean Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, Mme Valérie BOURGEAT, M. JUVEN Gilles, Mme Corinne CHEVAL, M. DELAS Christian, M. Nicolas BAUGIRAUD, M. Jean Marc KEHRWILLER, M. Dominique BRUNEL, M. Olivier MANEVAL, M. Daniel HUGOUD

**A donné procuration :** M. Sauveur CATALANO à Mme Corinne CHEVAL

**Date de la convocation :** 20 Janvier 2015

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19h30

- M. Olivier MANEVAL est nommé secrétaire de séance.

### 1) LECTURE DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15 Décembre 2014

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

### 2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DES FINANCES

M. Philippe MILAN, adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal le résultat budgétaire 2014, en détaillant les 4 budgets :

- C.C.A.S
- Multiservices
- Assainissement
- Commune

### 3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION "APPELS D'OFFRES"

#### **Aménagement du parking de la salle "Les Berges du Rhône"**

M. Jean-Marc KEHRWILLER présente au Conseil Municipal les offres reçues, faisant suite à l'ouverture des plis du 12 janvier 2015 par la commission communale d'appels d'offres :

- **Lot 1 "Voirie - Terrassements" montant = 121020,00€. 4 devis reçus :**

- Entreprise Moutot → 92559.10€
- Entreprise Colas → 95992.17€
- Entreprise Cheval → 97407.03€

- Entreprise Boisset → 98981.05€

Suite à l'analyse des différentes candidatures faite par Jean Marc Viot Architecte, les trois meilleures offres sont l'entreprise Cheval, l'entreprise Boisset, l'entreprise Colas. Conformément aux dispositions prévues par le règlement de consultation, il est demandé par courrier d'indiquer un éventuel rabais commercial consenti pour cette affaire.

**- Lot 2 " Travaux Paysagers" montant = 75032.50€ : 6 devis reçus**

- Laquet – Boisset → 58893.60€
- Jardins de Provence → 61945.00€
- Manie - Bat → 63728.41€
- Valente → 61739.30€
- Pierre Pays → 70829.75€
- Vert et Sport → 74911.70€

Suite à l'analyse des différentes candidatures faite par Jean Marc Viot Architecte, le groupement d'entreprises LAQUET – BOISSET est la mieux classé suivant les critères du règlement.

**- Lot 3 " Eclairage Publics" montant = 41775.00€ : 2 devis reçus**

- INEO → 39572.00€
- Boisset - Mabboux → 39867.50€

Suite à l'analyse des différentes candidatures faite par Jean Marc Viot Architecte, le groupement d'entreprises BOISSET - Mabboux est la mieux classé suivant les critères du règlement.

**4) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION "URBANISME-BATIMENTS COMMUNAUX - VOIRIE -"**

M. Jean-Sébastien GUIER, adjoint aux Bâtiments communaux, fait un compte rendu au Conseil Municipal de la réunion du 19 Décembre 2015 avec la société "BONHOMME BATIMENTS ACCESS" (Mme LABAYE) et la commission communale concernant la réglementation d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite.

Concernant la rampe d'accès à la mairie: Suite au refus de la dérogation (Mise en place d'une sonnette en bas de celle-ci), une nouvelle proposition a été soumise :

- Pente de la rampe = 10 % (au lieu de 19 % actuellement). Accord du service de la DDT

La Commune devra mettre en place un Agenda d'Accessibilité Programmé sur l'ensemble de ses Etablissements Recevant du Publics. La société "BONHOMME BATIMENTS ACCESS" propose 3 options pour la gestion de ce dossier :

- \* **Option 1** : Préambule à une collaboration sur la constitution d'un Agenda d'Accessibilité Programmée. Devis de ..... **350€ HT**
- \* **Option 2** : Partenariat avec votre groupe de travail pour une collaboration sur la constitution d'un Agenda d'Accessibilité Programmée. Devis de ..... **1.925€ HT**
- \* **Option 3** : Réalisation d'un agenda sans création d'un groupe de travail avec seulement de votre part la fourniture d'un cheminement dans le village et les devis ainsi que vos choix sur les priorités travaux. Devis de ..... **2.900€ HT**

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour l'option No 2

## **5) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION "COMMUNICATION"**

M. Philippe MILAN, adjoint à la communication, fait un compte rendu au Conseil Municipal de la réunion du 22 Décembre de la réunion de la commission concernant la définition du site internet communal.

M. Philippe MILAN présente une esquisse de la page d'accueil et des rubriques du site.

### **6) DELIBERATIONS**

- **Dégâts causés sur le matériel Tarifs 2015**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à partir du 1er janvier 2015 les dégâts causés sur le matériel seront facturés comme suit. (Tarifs ci-joint).

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Entretien de la salle "Les Berges du Rhône"**

Le contrat avec la société "TRAVERSIER NETTOYAGE" ayant été dénoncé, des devis ont été demandés aux sociétés

- R-Clean de La Roche de Glun
- S.N.H. d'Erôme:

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour choisir la société S.N.H.

- **Entretien des vitres de la Mairie et de la salle "Les Berges du Rhône"**

Un devis a été demandé à la société S.N.H d'Erôme qui fait déjà celle de la bibliothèque.

- La mairie, la Régie, la salle des Associations, la Paroisse .....100,00€
- La salle "Les Berges du Rhône" ..... 140,00€

La périodicité est une fois tous les deux mois.

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Entretien par l'E.S.A.T. "La Teppe"**

Un contrat est établi avec cet établissement, qui met à disposition de la commune, du personnel qui se charge d'intervenir pour l'entretien des espaces publics.

3 interventions sont prévues: en mai, août, et novembre 2015, pour un montant de .....915,52€ HT par an

Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal

- **Courrier du C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale des employés communaux)**

M. le Maire Pascal Claudel propose d'adopter une convention avec le C.N.F.P.T concernant les actions de formation avec participation financière de la collectivité.

**Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal**

- **Réfection du revêtement de l'impasse des moulins**

Un devis à été reçu de la société T.P. Réalisations pour la réfection du revêtement de l'Impasse des moulins, pour un montant de ..... 3.168 Euros HT

**Après délibération, accord à l'unanimité du Conseil Municipal**

**7) INFOS – QUESTIONS DIVERS**

La Mairie a reçu un courrier de M.GARRY suite à un bornage entre des parcelles lui appartenant et des parcelles d'un autre propriétaire. M. Le Maire informe le conseil Municipal qu'un courrier lui sera adressé afin de le rencontrer en Mairie afin d'éclaircir certaines affirmations comme « Faux en écriture ».

Concernant le dossier des îlots propreté, le Cabinet Oudot réalisera un document d'arpentage le 06 Février 2015, pour la cession d'un bout de terrain par le conseil Général de la Drôme à la Commune de Gervans.

L'ordre du jour étant épuisé.

*La séance est levée à 22h00*

<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>	<b>Noms</b>	<b>Signatures</b>
<b>Pascal CLAUDEL, Maire</b>		<b>Christian DELAS</b>	
<b>Jean-Sébastien GUIER</b>		<b>Nicolas BAUGIRAUD</b>	
<b>Christelle FOSSE</b>		<b>Sauveur CATALANO</b>	
<b>Philippe MILAN</b>		<b>Jean-Marc KEHRWILLER</b>	
<b>Christine JULLIEN</b>		<b>Dominique BRUNEL</b>	
<b>Valérie BOURGEAT</b>		<b>Daniel HUGOUD</b>	
<b>Gilles JUVEN</b>		<b>Olivier MANEVAL</b>	
<b>Corinne CHEVAL</b>			